

POLE D'INFORMATION FLORE HABITAT

-

**POLE D'INFORMATION GESTION DES
MILIEUX NATURELS**

RHONE-ALPES

**Comité de suivi du 22 février 2011
à la DREAL Rhône-Alpes**

RELEVÉ DE CONCLUSION DES REUNIONS

Comité de suivi des Pôles Flore-Habitats et Gestion

13h30-13h45

JM. Chastel accueille le comité de suivi, au nom de P. Ledenic, DREAL, qui rejoindra la réunion ultérieurement.

En remerciant les participants, M. Chabrolle, Vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à la Santé et à l'Environnement, présente la dynamique du projet Pôle d'Information sur la Flore et les Habitats (PIFH) en dressant un état des lieux basé sur les informations recueillies le matin (8 avis favorables de la part des Conseils généraux pour continuer le projet).

13h45-15h

Présentation de la plateforme web services (V.Boulet)

Document téléchargeable

Le partenariat associatif dans le cadre du PIFH : l'expérience du CPNS

M. Isenmann du CPNS a fait part de son expérience dans la construction de l'outil plateforme PIFH, et sur l'intégration des données CPNS, qui ont complété celles fournies par ASTERS et GENTIANA, et celles des CBN.

Par ailleurs, il présente la démarche départementale convergente pôle faune / flore de Savoie dont la stratégie découle des grands projets d'Observatoires régionaux de la biodiversité (ORB).

A ce niveau, les possibilités d'articulation entre les pôles départementaux et régionaux posent les bases de larges interrogations comme la manière dont les structures seront rattachées aux différents pôles, (rattachement au travers de l'ORB, ou rattachement aux deux Pôles de manière indépendante) ou encore le lien à établir pour acquérir une compatibilité dans les formats de données.

Sur ce dernier aspect plus technique, le CBNMC a insisté sur l'existence et la provenance du format standard de données national, sous lequel les futures données fournies pourront être intégrées dans le Pôle.

L'importance du travail de démarchage fut soulevée une première fois, afin de plonger les réflexions théoriques actuelles sur le fonctionnement du réseau dans un cadre plus concret où l'animation sous-tend la viabilité du Pôle.

Présentation de l'outil par la société Mémoris (S. Cheneau et JN. Avrain)

En ce troisième comité de suivi, la société de développement informatique Mémoris est venue pour présenter un embryon de la future plateforme Web du Pifh sur les fonctionnalités déjà existantes. Rappelons à ce titre que la plateforme web est développée grâce à l'utilisation de logiciels libres. Cette présentation a permis, en plus d'associer les membres du Cosu à la co-construction du projet, de dynamiser le pôle sur une approche plus pragmatique en donnant la possibilité pour chacun de suivre l'état d'évolution de l'outil, et de mieux percevoir sa portée.

Les fonctionnalités suivantes ont été « testées » en direct :

- la recherche botanique
- les monographies d'espèces associées
- la discussion sur l'évolution de la cartographie dynamique, absente à ce jour
- la recherche par thème
- la recherche par site
- la partie administration

Libertés de développement

Une première discussion sur les fonctionnalités manquantes du site a permis de faire le point sur les possibilités de développement, en précisant la « marche de manœuvre » des opérateurs. Certaines fonctionnalités manquantes n'étaient pas décrites dans le cahier des charges initial, et ne pourront par ce biais être mises en place sur la plateforme que lors d'un développement ultérieur. La version 1.0 devrait pouvoir présenter environ 80% des possibilités recherchées.

JN. Avrain de la société Mémoires a souligné l'importance de lancer une première version de la plateforme, bien qu'« imparfaite », afin de ne pas laisser choir le projet dans une phase de latence qui risquerait d'entraîner une démotivation. De plus, l'utilisation de la plateforme dans sa première version devrait permettre de mieux cibler les besoins futurs, et d'optimiser le second développement.

Nous pouvons citer quelques manques pertinents soulevés par Rémy Clément du CREN, concernant les requêtes cartographiques : possibilités d'interrogations limitées, recherche territoriale incomplète (recherche par commune avec code postal impossible)...

Une précision fut également apportée sur la valeur ajoutée de la plateforme par rapport à Chloris web (plateforme du CBNMC) suite aux interrogations sur l'ergonomie du site (D. Rousse, FRAPNA). L'affichage de la cartographie se fera sur une fenêtre différente de la monographie, et permettra la lecture sur la totalité de l'écran.

D'autres questions, dépendantes de facteurs extérieurs au PIFH, ne pourront être traitées que plus tard lors de la co-construction de projets annexes au Pôle. Ce sera notamment le cas du développement des outils communs au PIFH et au Pôle gestion, en particuliers pour ce qui touchera à la cartographie des sites, de la flore et des habitats.

Le site internet

Concernant l'hébergement de la plateforme, il devrait se faire sur un site spécifique aux pôles d'information, différent du site de la DREAL ou de la Région, bien que des liens pourraient exister pour renforcer les passerelles entre les différents sites.

A titre indicatif, rappelons que la plateforme devrait être fonctionnelle dans son intégralité pour fin avril.

Présentation de la charte du Pôle flore (J. Hareng)

Document téléchargeable (Document : Présentation_générale)

Certaines précisions techniques concernant les modalités de demandes d'adhésion ont été confirmées par les organismes opérateurs.

Pour les organismes opérant au niveau de la région, et déclinés en centres (ou antennes) départementaux, il sera possible d'adhérer au choix soit de manière groupée, soit par structure départementale, afin de respecter le fonctionnement de chacun.

Gestion des données

L. Wlerick de l'ONF, demande à ce que l'échange actuel de données avec les CBN soit le vecteur d'alimentation du Pôle, pour éviter les redondances et les doublons. Les organismes auront cependant dans l'avenir la possibilité de conserver le système existant, avec une convergence de la donnée vers les CBN avant l'entrée dans la base du PIFH.

Par rapport aux flux de données, chaque organisme se chargera de la transmission des bases dans la mesure de son possible. Dans un premier temps, il faudra prioriser l'échange des données relatives aux espèces sensibles, menacées ou protégées si le transfert de toutes les données représente un travail trop lourd.

Aussi, il sera possible pour les opérateurs d'intégrer dans le Pôle les données transmises sous forme de bordereaux papiers, en les transposant sous format informatique, sur la base du Format Standard de Données. Il sera également possible de faire transformer par les CBN les formats de données informatiques incompatibles pour leur intégration dans la base du Pôle.

Cette assistance combinée devrait minimiser au maximum le travail des organismes dans leur participation au Pôle.

Concernant la « qualité des données », les cas litigieux pourront être examinés pour n'intégrer que les données les plus fiables. Par exemple, dans le cadre des herbiers CBN, les données sont classées par « niveau de fiabilité » (donnée fiable ou douteuse), où seules sont retenues les informations les plus pertinentes.

Le cas des espèces dites « sensibles »

L'annexe trois de la charte présente un classement bilatéral dans l'échange de données, avec une catégorie dite « d'espèces sensibles » (Cf. annexe 3 de la charte).

Cette liste d'espèces sensibles ne découle pas d'un classement juridique ou officiel. C'est une réflexion à mener en interne au réseau du Pôle flore, avec la validation du CSRPN, afin de limiter l'accès à la donnée pour certaines espèces dont la transmission de données fines est jugée à risque. L'exemple d'*Asplenium cuneifolium* a permis de mettre en avant les risques potentiels liés à une transmission trop « libéralisée » de la donnée, avec les questions de responsabilité politique en amont.

Cependant, afin de respecter la logique du Pôle, cette liste sera affinée au maximum pour que les organismes puissent accéder à la donnée dont ils ont besoin.

Il faudrait également qu'un organisme qui fournisse des données précises vers le Pôle puisse récupérer et visualiser ces mêmes données dans la plateforme avec un degré de précision similaire, et ce quel que soit sa position vis-à-vis du Pôle. Les espèces sensibles seraient également concernées par ces aspects. Cette possibilité devrait être intégrée à la première phase de développement.

La place des Bureaux d'étude

La question de l'accès à la donnée par les bureaux d'étude a été rediscutée sur les 3 points suivants :

- La fourniture de données aux BE dans le cadre de commandes publiques pour des actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel leur permettra un accès aux données fines pour la zone concernée, et pour les besoins stricts de l'étude pendant sa durée de réalisation. Mais les BE pourraient alors conserver ces données en mémoire, et les réutiliser dans un contexte différent par la suite, en contradiction avec les modalités prévues de mise à disposition.

- D'autre part, il n'est pas certain que les données relevées par les BE lors de ces études publiques soient restituées au Pôle dans leur totalité, voire que certaines études ne soient plus

basées que sur les données fournies par le Pôle, sans valeur ajoutée supplémentaire apportée de leur part.

- Les opérateurs et maitres d'ouvrage du pôle prévoient pour y pallier d'une vérification au « cas par cas », lors de la restitution des rendus au commanditaire, de la qualité des travaux apportés et de l'ajout des données. On pourra facilement exclure à terme les organismes qui ne « jouent pas le jeu » par une analyse des informations apportées.

Le Cosu a permis de préciser que toutes les études financées par de l'argent public devraient être reversées aux Pôles.

Suivi des données

La création d'un annuaire bibliographique a été soulevée pour suivre les études, et s'inscrit dans le contexte plus général de suivi des actions et des flux déjà développé lors du Copil.

Programme d'action 2011 (P. Chondroyannis)

Document téléchargeable (Document : Programme_2011)

- Les adhérents pourront avoir accès aux données précises sur des périmètres plus larges que celui pour lequel ils en produisent. Il faudra étudier ces aspects au cas par cas en fonction de la vocation et des objectifs recherchés.
- Les données anciennes seront aussi collectées par le PIFH, mais ne seront pas prioritaires dans la phase de démarrage du Pôle (cet aspect rejoint la fiabilité des données déjà développé ci-dessus).

Place de la mycologie dans les pôles d'information

Suite aux interrogations de la Société Chambérienne de mycologie, il est précisé que les domaines de la fonge et des lichens pourront être rattachés dans le futur au PIFH, comme le prévoit le préambule de la charte : « Le Pôle traitera prioritairement, dans sa phase actuelle de mise en place, des problématiques relatives à la flore vasculaire et à la bryoflore ; les thématiques des habitats, des champignons, des lichens et des algues feront l'objet de réflexions spécifiques ultérieures. »

Intervention de P. Ledenvic de la DREAL

P. Ledenvic a conclu sur la thématique des pôles d'information, en soulignant leur importance comme outil (outil de connaissance, de mutualisation...), et a rappelé à cette occasion la nécessité du travail de démarchage pour appuyer la charte et le réseau. Le fonctionnement en réseau devrait permettre d'améliorer les systèmes de récupération et d'utilisation des données, afin de mieux gérer les décisions politiques qui en découlent.

Les aspects de réseaux participeront également à mieux considérer l'ensemble des acteurs du patrimoine naturel, ce qui présentera un intérêt certain pour les grands projets de cohérence existants (SRCE...), ou en phase de réflexion à l'image de la SCAP.

Pôle gestion

Introduction (E. Broutin, Conseil régional)

Présentation de la composition et des objectifs du pôle (R. Clément, CREN)

Présentation de la base de données GEMINA (E. Saunier)

Dans son ensemble, le projet de Pôle gestion a été jugé intéressant et novateur, et peut se présenter comme un outil pionnier puisqu'il n'existe aujourd'hui aucun équivalent en France à ce type de Pôle. La nécessité de créer des liens solides entre les Pôles dès le lancement du projet a été soulignée, avec l'exemple de la mise en commun de l'ensemble des données relatives aux Pôles pour faciliter certaines interrogations cartographiques sur les plateformes. De même, le CREN a rappelé la volonté actuelle de mettre le Pôle en relation avec des outils déjà existants, comme SUDOCO (suivi des documents d'objectifs).

Jean Luc CARRIO a précisé que l'objectif premier était bien de mettre en place un outil simple permettant l'accès à des informations facilement mobilisables. Des réflexions seront à mener spécifiquement avec certains partenaires comme l'ONF pour les informations sur les réserves biologiques intégrales (RBI). Lise Wlérick (ONF) précise que les documents de gestions forestiers sont bien entendu disponibles (déjà en ligne sur internet). Evidemment, un travail de standardisation sera nécessaire pour les décrire dans le cadre proposé.

Aussi, de nombreux acteurs semblaient enthousiastes à l'idée de développer un système construit autour de trois pôles articulés, qui permettrait de se faire une vision globale et stratégique en associant à l'échelle régionale différents aspects allant de la connaissance de la flore, de la faune et des habitats à la gestion et préservation des milieux naturels.

D'autres acteurs ont également soulevé l'intérêt du Pôle dans des projets plus ciblés comme pour les collectivités animatrices des sites Natura 2000 (JM. Chastel).

Les acteurs visés par le pôle gestion

Certains acteurs, à l'image de P. Ducrot, s'interrogeaient sur les possibilités d'accès à des documents pour la gestion classique des collectivités comme le curage des fossés.

Le CREN (D. Danancher) a bien précisé que le Pôle n'aurait pas seulement vocation à mettre des outils à disposition pour les gestionnaires expérimentés mais viserait également les néogestionnaires par la mise en ligne de guides pour la réalisation de certains documents (plans de gestion...), et un public encore plus large au travers du bloc 3.

Le pôle en actions

R. Clément (CREN) a insisté sur la pérennité du Pôle en expliquant que, sur le même principe que pour le Pôle flore, un chargé de missions sera embauché à plein temps sur 3 ans pour animer le Pôle et développer la stratégie de démarchage associée.

Accès aux données

Quelques membres du comité demandaient plus de précisions quant aux restrictions d'accès aux données par certains utilisateurs, en parallèle avec ce qui avait été présenté dans le pôle flore.

D. Danancher a répondu que le Pôle Gestion fonctionnera sur le même principe que le Pôle flore, avec un système de filtre similaire. L'accès aux documents de gestion devrait être libre sauf par exemple dans le cas d'un refus du propriétaire, où des droits d'accès pourraient être

définis ou également dans le but de ne pas dévoiler la localisation d'un site contenant une espèce sensible.

Notons que la majorité des données disponibles sur la plateforme du Pôle gestion seront des données de travail, et donc non protégées ; les données protégées (espèces sensibles...) relèveront plus des autres pôles et ne seront donc accessibles que par l'intermédiaire des connexions aux autres Pôles (et pas directement dans la plateforme du Pôle gestion).

Un comité technique devrait être mis en place très prochainement pour définir plus en détail le contenu des blocs 1 et 2 ainsi que les fonctionnalités du pôle gestion.

Suivi des coûts de gestion

Une des questions les plus délicates à traiter dans cette thématique, et déjà abordée lors du Comité de pilotage, fut soulevée par l'Agence de l'eau et relève du besoin de saisir le coût des actions de gestion dans les fiches de saisie.

Le CREN a bien noté l'importance de cet aspect au niveau du Pôle, et a précisé que ces modalités seront étudiées plus en détail en comité technique. Il est en fait prévu de collecter ce type d'informations mais la nature même des coûts à afficher n'a pas encore été définie : donnée globale par site, coûts par actions, coûts des opérations sous-traitées, coûts réels ou coûts estimés...

Les contrats de rivière

C. Marcellin (DDT 42) s'interrogeait sur la place des contrats de rivière dans le Pôle, en soulignant que les champs à remplir au sein du Pôle gestion ne collaient pas forcément avec les contrats de rivière.

Une réponse spécifique a pu être apportée pour tout ce qui a trait aux contrats de rivière, dans le sens où seuls les objectifs directement liés à la préservation des milieux naturels entreront dans le Pôle gestion. JL. Carrio a précisé à cet effet que le Pôle n'aurait pas vocation à traiter tous les volets du contrat de rivière. Il sera possible de réfléchir à la mise en cohérence de l'outil avec les aspects de gestion des milieux naturels dans les contrats de rivière, et de faire évoluer la base le cas échéant. A ce titre, il est important de garder à l'esprit que la base présentée lors du Comité de suivi n'est qu'une première proposition qui sera réadaptée selon les axes définis par le comité technique.

L'objectif du comité technique sera de réunir une grande diversité de gestionnaire, un syndicat de rivière devrait être associé à ce comité.

Pôle Faune

La réflexion est encore en cours. Un important travail de concertation se fait en ce moment pour démarrer la construction du Pôle dans les meilleures conditions (A. Chabrolle).

Pour conclure cette réunion, A Chabrolle a remercié les partenaires de leur engagement, et souligné l'important travail réalisé sur les différents pôles, avec aujourd'hui le constat des premiers résultats concrets pour le Pôle flore, ou encore l'originalité du projet de Pôle gestion.